

## « LE QUIZ DE L'ORNE MAGAZINE »

### - Règlement

#### **Article 1**

Ce jeu-concours sans obligation d'achat, organisé par le Conseil départemental de l'Orne, est proposé dans chaque numéro de l'Orne Magazine. Il est gratuit et ouvert à tous les Ornais.

Ni achat, ni preuves d'achat, ni engagement d'achat ne sont nécessaires. Ce règlement peut être obtenu sur simple demande écrite (enveloppe affranchie) à l'adresse du jeu : Conseil départemental de l'Orne, Direction de la communication, 27, boulevard de Strasbourg – BP 528 – 61 007 Alençon cedex.

#### **Article 2**

Le quiz de l'Orne Magazine est composé de deux parties :

- « C'est où dans l'Orne ? » : il s'agit de reconnaître le lieu où a été prise une photo ou une scène de film tournée dans l'Orne.
- « C'est où dans l'Orne Mag' ? » : il s'agit de répondre correctement aux questions portant sur les articles du numéro dans lequel figure le quiz.

Pour participer au concours, il suffit de se rendre sur la page [www.orne.fr/quiz](http://www.orne.fr/quiz), de répondre aux questions et de remplir le formulaire ou de nous retourner la version papier par courrier.

Un seul bulletin réponse par personne, par foyer et par quiz est autorisé. Les réponses, prénom, nom et adresse complète, sous peine de nullité, doivent être indiqués sur le formulaire. Tout questionnaire incomplet sera annulé.

La date limite pour jouer est fixée à : deux mois après le début de la distribution de l'Orne Magazine dans les boîtes aux lettres ornaises (date de l'actu liée à la parution du nouveau numéro de l'Orne Magazine sur Orne.fr faisant foi).

#### **Article 3**

Sont considérés comme gagnants les bulletins comportant les 6 bonnes réponses aux questions (5 questions + la photo mystère à deviner). Attention, pour valider son bulletin d'inscription, il faut répondre aux deux jeux (la photo mystère ET les questions « C'est où dans l'Orne Magazine ? »).

Au total, cinq gagnants seront désignés par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu deux mois après la distribution de l'Orne Magazine dans les boîtes aux lettres ornaises sous le contrôle de deux agents de la Direction de la communication du Conseil départemental de l'Orne.

#### **Article 4**

Les prix attribués sont :

- 1<sup>er</sup> prix : 1 Stylo bille Parker "Urban" d'une valeur de 20 €
- 2<sup>e</sup> prix : un livre sur l'Orne (ouvrage scolaire ou guide Gallimard) d'une valeur de 15 €.

- 3<sup>e</sup> prix : 4 entrées dans les espaces naturels sensibles de l'Orne d'une valeur de 10 €
- 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix : un t-shirt aux couleurs de l'Orne d'une valeur de 3,60 €.

Les gagnants recevront leur lot par voie postale. En aucun cas les prix ne seront échangés ou remboursés contre une quelconque valeur monétaire, ni transmissibles.

### **Article 6**

Le Conseil départemental de l'Orne ne saurait être tenu comme responsable au cas où le jeu viendrait à être modifié ou annulé pour cas de force majeure. Toute participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement.

### **Article 7**

Les gagnants issus du tirage au sort autorisent le Conseil départemental de l'Orne à utiliser dans le cadre de toute communication liée à ce jeu sans obligation d'achat, à titre publicitaire en tant que tel, leur nom, prénom, ville et image sans restriction, ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit, un avantage autre que l'attribution de leur lot.

### **Article 8**

Les coordonnées des gagnants seront traitées par informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du Conseil départemental de l'Orne.

### **Article 9**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile.

### **Article 10**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par le Conseil départemental de l'Orne.

### **Article 11**

Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par courrier auprès la Direction de la communication du Conseil départemental de l'Orne ou de l'Etude d'Huissier ci-après désignée. Le règlement est également en ligne sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr).

### **Article 12**

La participation de ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé en l'Etude de la Société Civile Professionnelle Frédéric Bellier de Fromont et Valérie Caro, Huissiers de Justice Associés, à la résidence d'Alençon, 39, avenue de Quakenbrück.

Fait à Alençon, le 4 juillet 2016